

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 23 avril 2024, à 19 h à la salle des Érables du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Ève Barrette – présentiel
M. Sébastien Dostie – présentiel
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M^{me} Marie-Josée Fecteau – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – présentiel
M. Claude Lambert – visioconférence
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M. Clermont Maranda – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence
M. Jean-Christophe Rodrigue – présentiel
M^{me} Lisa Royer – visioconférence
M. Bobby St-Pierre – présentiel
M^{me} Annie Vachon – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉS :

M. Pascal Lamontagne – directeur – Services des ressources humaines – présentiel

ÉTAIT ABSENT :

M. Martin Blouin

CA-01-04-24 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, Mme Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-04-24 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M. Clermont Maranda, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-03-04-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance du 27 février 2024 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-04-24 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2024-2025 – personnel-cadre

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel cadre;

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) recommande que le nombre de personnel de gestion dans les services administratifs soit de trente (30), que celui du personnel de gestion dans les centres soit de neuf (9) et que celui du personnel de gestion dans les écoles soit de soixante-quatre et soixante (64, 60);

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines 2024-2025 pour le personnel cadre recommandé par le CRR soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CA-05-04-24 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2024-2025 – personnel professionnel

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT que le plan d'allocation des ressources humaines 2024-2025 du personnel professionnel prévoit au total 144,40 postes;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du Plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel du CSSBE, pour l'année 2024-2025, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2024 à 144,40 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-06-04-24 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2024-2025 – personnel de soutien

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes, à l'exception de celui requis pour les programmes de services complémentaires et particuliers qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation (LIP 259);

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du CSSBE stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le plan d'effectifs du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que le plan d'allocation des ressources humaines 2024-2025 du personnel de soutien prévoit au total 326,5872 postes;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien du CSSBE, pour l'année 2024-2025, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2024 à un total de 326,5872 postes.

Adopté à l'unanimité

CA-07-04-24 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS 2024-2025 (personnel cadre, professionnel et de soutien)

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) doit se doter d'un calendrier des jours chômés et payés dans l'année scolaire, et ce, pour permettre au personnel de soutien, au personnel professionnel et au personnel-cadre de planifier ses journées de travail et ses journées de vacances;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) du CSSBE stipule que le conseil d'administration (CA) doit approuver le calendrier des jours chômés payés pour le personnel;

IL EST PROPOSÉ par M. Sébastien Dostie, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le calendrier des jours chômés payés, pour l'année 2024-2025, pour le personnel de soutien, le personnel professionnel et au personnel-cadre, tant au secteur des jeunes, de la formation professionnelle que de l'éducation des adultes soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Adopté à l'unanimité

CA-08-04-24 ENTENTE – ÉCHANGE DE SERVICES – Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce – école primaire de Saint-Gédéon

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté de Saint-Gédéon-de-Beauce et de la population étudiante leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sportives, sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT que ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficace des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école primaire de Saint-Gédéon profiteront d'une accessibilité aux infrastructures municipales et d'une priorité d'utilisation sur les heures scolaires;

CONSIDÉRANT qu'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires selon les conditions nommées dans le protocole;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

QUE la présidente de ce conseil, M^{me} Mélanie Plante, et le directeur général du CSSBE, M. Fabien Giguère, soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

CA-09-04-24 DÉSIGNATION D'UN(E) SIGNATAIRE DU CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) est un organisme public visé au paragraphe 6 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que le CSSBE n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la direction du Secrétariat général et services corporatifs à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de la BAnQ.

Adopté à l'unanimité

CA-10-04-24 RENOUELEMENT SPORT-ÉTUDES – écoles secondaires

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Veilleux (ESV) et la polyvalente de Saint-Georges (PSG) offrent actuellement des programmes Sport-études et que leurs ententes avec le ministère de l'Éducation (MEQ) se terminent en 2025;

CONSIDÉRANT que l'ESV et la PSG demandent au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) d'appuyer leurs demandes de renouvellement d'ententes Sport-études pour la période de 2025 à 2030;

CONSIDÉRANT que le CSSBE désire que l'ESV et la PSG renouvellent leurs ententes Sport-études;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du CSSBE demande le renouvellement de la reconnaissance de l'ESV et de la PSG pour offrir les programmes Sport-études;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer les protocoles d'ententes qui en découlent.

Adopté à l'unanimité

CA-11-04-24 APPUI À LA VILLE DE SAINT-GEORGES – Jeux du Québec 2027

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Georges complète les démarches pour déposer sa candidature pour tenir la finale des Jeux du Québec – été 2027;

CONSIDÉRANT que les installations du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) sont nécessaires pour la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour toute la population de participer au développement communautaire, social et sportif de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CSSBE sont des partenaires majeurs pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville et le CSSBE ont une entente d'échange de services pour les 20 prochaines années;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE donne son appui à la Ville de Saint-Georges dans sa démarche pour obtenir la présentation de la finale des Jeux du Québec – été 2027;

QUE le CSSBE confirme qu'il fournira gratuitement l'accès à ses installations telles qu'elles sont identifiées au cahier technique déposé par la Ville auprès de SPORTSQUÉBEC;

QUE le CSSBE assure à la Ville de Saint-Georges et à un éventuel comité organisateur toute sa collaboration pour la réussite d'un tel événement.

Adopté à l'unanimité

À 19 h 40, sur proposition de M^{me} Marie-Ève Barrette, administratrice, appuyée par M. Sébastien Dostie, administrateur, la séance est levée.

Mélanie Plante
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs